RF
Digne-Les-Bains

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 29/09/2017
004-210400180-20170928-DE_2017_040-DE

République Française

***

Alpes de Haute Provence

***

Commune de BANON

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Date de la convocation :
21/09/2017

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :
Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Représentés :

Absents :
Louis BREMOND, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 040

Objet: CCHPPB : C.L.E.C.T

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un délégué représentant chaque commune.

Rappel des missions de la CLECT :
La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).
Si elle ne détermine pas les attributions de compensation, qui seront validées par les exécutifs locaux (conseils communautaires et municipaux), son travail contribue fortement à assurer l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.
L'objectif poursuivi par la CLECT est de s'assurer que les transferts de charges s'opèrent dans un climat de confiance entre les différentes parties prenantes en les associant à l'évaluation. Il s'agit également de leur laisser une certaine souplesse dans l'organisation des travaux conduits sous l'égide de la commission.

Monsieur le Maire se propose comme délégué de la commune de Banon, et demande s'il y a acte de candidature parmi les membres du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DÉSIGNE Philippe WAGNER comme délégué communal auprès de la CLECT.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

MAIRIE DE BANON R.F. Alpes de Haute-Provence

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue